

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 14 décembre 2017

Date d'affichage 14 décembre 2017

***Nombre de conseillers***

en exercice 29

présents 24 (+ 3 procurations)

votants 27

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT

Le VINGT DECEMBRE à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, M. THOREAU Jean, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M GALLAND Philippe, Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Thomas GAETAN, Mme Camille MORIN-BURRE, M. Thierry BODIN, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Sophie DOLLON, M. Nicolas CHABLE, Mme Virginie ARZUL-MORICEAU, M. Michel DIEDERICH, Mme Marie-Claire DUCCELLIER, Mme Hélène DEBLOCK, M. Gérard GUESNE, M. Michel ARBOUYS, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Claude DROUET, Mme Sylvie FAVRET

**Excusés** : Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme BURLOT Dominique (Pouvoir donné à Jean THOREAU), M. Thierry PERRE (Pouvoir donné à Claude DROUET), Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Quentin GUTIERRES

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Sophie DOLLON a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**DISSOLUTION DU GIP CAP LOISIRS**

Dans le cadre du projet de dissolution du Groupement d'Intérêt Public dénommé « CAP LOISIRS » dont la commune de LA FERTE-BERNARD est membre, et conformément aux statuts du GIP, il convient de désigner spécifiquement à cet effet, un membre Titulaire.

Ce représentant de notre collectivité, disposera lors de l'Assemblée Générale du GIP, qui sera convoquée pour le lundi 19 février 2018 à 18H30, de la totalité des voix dont dispose notre collectivité au sein de l'Assemblée Générale du groupement. Pour rappel ces droits sont proportionnels à la population de chaque commune, membre du GIP.

La date de la dissolution effective est envisagée au 30 juin 2018.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (27 Pour – 0 Abstention – 0 Contre)

Désigne Monsieur Jean THOREAU comme membre titulaire de la commune de la Ferté-Bernard pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP « Cap Loisirs » qui décidera de sa dissolution avec effet au 30 juin 2018.

Pour copie conforme  
Le Maire,  
**Didier REVEAU**